

École Primaire Publique
18 rue des Halles - 17113 Mornac-sur-Seudre
05-46-22-78-33 e-mornac-sur-seudre@ac-poitiers.fr

Note de rentrée 2019-2020

L'ÉCOLE

Horaires de l'école

Les enfants restent sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

	Accueil	Début de la classe	Fin de la classe
Matin	8h50-9h00	9h00	12h00
Pause méridienne	Prise en charge par le personnel municipal		
Après-midi	13h20-13h30	13h30	16h30

Effectifs, enseignants :

- Cycle 1 : TPS - PS - MS - GS : 3 TPS - 7 PS - 8 MS - 6 GS M. COIRIER
- Cycle 2 : CP- CE1- CE2 : 6 CP - 8 CE1 - 8 CE2 Mme ELINEAU
- Cycle 3 : CM1 - CM2 : 13 CM1 - 3 CM2 Mme TONNAY

L'effectif total est de 62 élèves. La direction de l'école est assurée par Mme TONNAY.

Personnel de l'école :

Mme BROCHON (garderie, cantine, surveillance de la cour après le repas, ménage),

Mme LEFEUVRE (ATSEM, aide et surveillance de la cantine + garderie soir),

Mme DALLE (surveillance de la cour après le repas, ménage).

Accueil des élèves :

L'accueil du matin a lieu de 8h50 à 9h00 dans la cour pour les élèves de l'élémentaire, dans la classe pour ceux de maternelle. L'après-midi, tous les élèves sont accueillis dans la cour à partir de 13 h 20. Le portail de l'école est fermé durant le temps scolaire. Merci de respecter les horaires ; en cas de retard ou de venue sur ce temps-là, veuillez utiliser la sonnette pour vous faire annoncer. Il nous est délicat de laisser les élèves sans surveillance pour aller ouvrir le portail, aussi ces situations doivent rester exceptionnelles.

Entrée et sortie dans l'école :

► à la maternelle : les parents, responsables légaux ou personnes autorisées, doivent emmener les élèves à l'intérieur de la classe. Pour la sortie, ils doivent venir les chercher devant la classe.

► à l'élémentaire (CP au CM2) : les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école et doivent laisser ou récupérer leurs enfants au portail.

A partir du CP, les enseignants ne sont plus responsables des élèves à la sortie des classes.

Les élèves doivent savoir ce qu'ils ont à faire : attendre dans l'école la personne qui vient les chercher, rentrer seul(e) ou aller à la garderie.

Absence et sortie de votre enfant

•Si l'absence est prévue (hospitalisation, orthophoniste...), utiliser le cahier de liaison de l'élève afin de noter le motif de l'absence et la date de retour prévue.

•Si l'absence est imprévue (maladie, ...) :

- Vous devez contacter l'école avant le début des cours (Le répondeur vous permet de laisser un message).
- Au retour de l'enfant en classe, merci de remplir un bulletin d'absence dans le cahier de liaison.

En cas d'absences ou de retards répétés, la directrice en informe l'Inspecteur de l'Éducation Nationale qui signale aux services compétents de l'I.A.



L'école ne gère pas les inscriptions et absences à la cantine ou à la garderie.

Merci de contacter directement la mairie.

ADMINISTRATIF

Relations parents/enseignants

Réunions de classe : Chaque enseignant communiquera sa date de réunion de rentrée par le biais du cahier de liaison.

Cahier de liaison : C'est le lien entre la famille et l'école.

Nous vous demandons de le vérifier chaque jour !! Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance ; ***seule votre signature valide votre lecture.***

Vous êtes invités à y noter :

- Les demandes de rendez-vous.
- Les justifications d'absence.
- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale.

N'hésitez pas à rencontrer l'enseignant(e) : le dialogue permet souvent de résoudre facilement les petits problèmes et d'éviter les malentendus !

Les documents de rentrée

Vous trouverez dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs incontournables à remplir et/ou à fournir et à rapporter au plus vite:

- *La fiche individuelle de renseignements / Fiche d'urgence (recto-verso).*
- *L'attestation d'assurance.*
- ***La photocopie des vaccins du carnet de santé (en cas de modification/rajout depuis l'inscription).***

Assurance scolaire

Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par votre enfant.
- **ET Responsabilité Individuelle Corporelle** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Coopérative scolaire

Elle permet de financer les sorties, les activités et du matériel pédagogique pour vos enfants. Elle n'est pas obligatoire, son montant est libre. A titre indicatif, nous proposons une cotisation d'un montant de 14 €.



Élections des parents d'élèves

Les élections auront lieu le **vendredi 11 Octobre 2018.**

Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler le plus rapidement possible aux enseignant(e)s.

INFORMATIONS DIVERSES



Santé

Dans le cas où votre enfant est malade ou ne se sent pas bien, merci de le garder auprès de vous afin qu'il puisse récupérer au mieux et être soigné. Aucun traitement médical ne peut être donné à l'école (sauf cas particulier vu avec le médecin scolaire). En cas de maladie contagieuse, merci d'avertir l'école.

sont de retour!



Poux et autres amis parasites

Aucun écolier n'est à l'abri des poux (et autres). Merci d'être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie, le siège-auto,...

Pensez à avertir les enseignants si vous en faites l'observation.



Matériel scolaire :

La municipalité finance les livres et les principales fournitures. Le petit matériel individuel (du CP au CM2) est à la charge des familles, et ce tout au long de l'année scolaire. Il est primordial que chaque élève ait son matériel.



Natation scolaire :

Un cycle natation est cette année encore prévu pour les élèves de GS-CP-CE1-CM1-CM2. Cet enseignement particulier ne pourra avoir lieu que si le nombre d'accompagnateurs dans la piscine est suffisant. Les parents voulant encadrer les élèves dans l'eau, doivent posséder un agrément. Le passage de cet agrément aura lieu **lundi 9 septembre à 10 h 30 à la piscine de Saujon. Les parents déjà possesseurs de cet agrément n'ont pas à le repasser.**



Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Des activités pédagogiques complémentaires pourront être proposées à votre enfant afin de travailler avec l'enseignant en petit groupe sur un point particulier ou un projet. Un élève ne peut participer aux APC sans l'autorisation expresse d'au moins l'un de ses représentants légaux.

Les APC auront lieu le lundi de 16h40 à 17h40.